

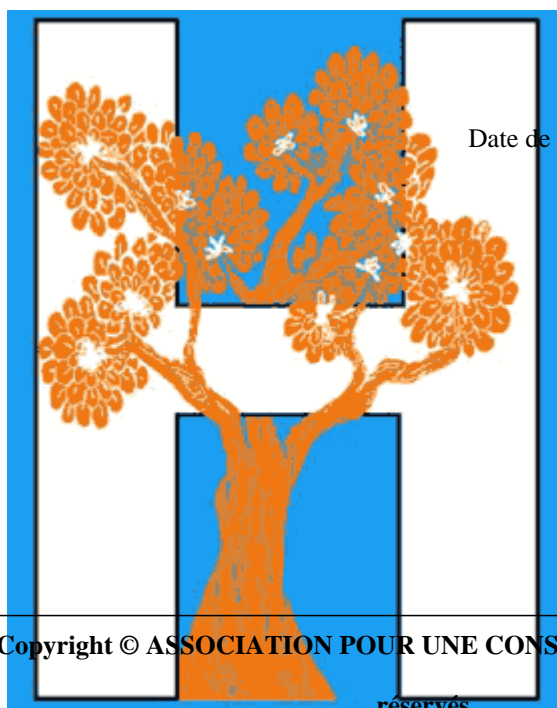


Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1117>

Hôpitaux : Lourdes menaces sur les urgences

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : samedi 7 novembre 2015

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Communiqué de la COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de proximité

L'histoire se répète, avec les mêmes méthodes, le même cynisme et le même mépris des usagers et des professionnels de santé.

Comme pour les maternités ou les services de chirurgies, elle commence par un rapport ou une étude émanant d'une personne ou d'un groupe de personnes soit disant qualifiées, jeté en pâture aux hospitaliers, aux élus locaux et à la population.

Le critère servant d'argument et de prétexte est le même : le niveau d'activité pris en compte à un moment donné est inférieur à un seuil fixé arbitrairement de façon à atteindre les cibles que le ministère a préalablement définies : 300 accouchements par an pour les maternités, 1000 actes par an et par praticien en chirurgie, et aujourd'hui 10 000 passages par an pour un service d'accueil des urgences.

Le but poursuivi est le même. Par cette opération de communication, qui sera largement relayée ultérieurement, il faut faire entrer dans l'inconscient collectif l'idée que ces structures présentent une tare majeure qui n'a d'autre issue que leur fermeture.

Les effets induits sont les mêmes. Malgré les démentis ministériels qui suivent systématiquement la présentation de ces rapports, le doute s'instaure. Le maintien des services qui y sont mentionnés apparaît comme incertain. Face à la perspective d'une fermeture plus ou moins proche, les praticiens s'en détournent. Faute d'un effectif médical suffisant et stable, les conditions de fonctionnement se dégradent, provoquant en retour une fuite accrue de patients, une baisse de l'activité, une diminution des recettes qui en résultent via la T2A, des déséquilibres financiers et une perte d'attractivité qui fragilisent tout l'hôpital.

L'arbitraire est le même. Les soignants, les élus et les usagers sont systématiquement exclus. Au mieux, en application des dispositions de la loi « Bachelot » auxquelles le projet de loi Santé n'apporte aucune modification, ils sont consultés pour émettre un avis que personne n'est tenu de prendre en compte.

La méthode est la même. Elle consiste, soit disant au nom de l'intérêt général, à proposer une alternative, en remplacement du service fermé : un centre périnatal de proximité à la place d'une maternité, de la chirurgie ambulatoire à la place de la chirurgie de plein exercice, l'accueil de soins non programmés pour les urgences. Ces services de substitution ne fournissent pas les mêmes prestations que ceux qu'ils sont censés remplacer d'où, à nouveau, un recul des praticiens, des fuites de patients, des baisses d'activité et de recettes, des atteintes à l'image et à l'attractivité de l'hôpital qui aboutissent parfois à leur fermeture.

Il s'agit, une fois de plus, d'une entreprise délibérée de laminage du service public hospitalier initiée par le ministère de la Santé, qui accentuera la désertification médicale et les inégalités d'accès aux soins et va, de façon scandaleuse, à l'encontre de la promesse que le Président Hollande a faite à Dijon le 11 mars 2013 : "L'hôpital public, en liaison avec les médecins de villes, doit assurer l'accueil en urgence dans un délai qui ne peut excéder trente minutes".

Le remplacement d'un service d'accueil des urgences par un service d'accueil des

Hôpitaux : Lourdes menaces sur les urgences

soins non programmés fait disparaître l'obligation de disposer d'urgentistes et la contrainte d'une ouverture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Pour les populations concernées, il aboutit inexorablement à des temps d'accès plus longs pour les soins appropriés à leur état, à des frais de déplacement accrus, à des pertes de chances induisant une augmentation du nombre de séquelles et de morts évitables et à une mise en danger de la vie d'autrui.

Une fois de plus, la Coordination Nationale dénonce les orientations et les méthodes de cette politique de santé, maintient son exigence d'un service public de santé doté des moyens techniques, financiers et humains lui permettant d'assurer un accès aux soins pour tous sur tout le territoire et appelle à la résistance face à ces menaces scandaleuses et iniques.

La santé humaniste et solidaire pour laquelle nous militons ne peut se réduire à des questions de flux ou de pénurie de professionnels.

Le 6 septembre 2015

URGENCES - La liste des sites menacés dans le cadre du Rapport de Jean-Yves GRALL, DG ARS Nord-Pas de Calais, septembre 2015, est en fin de la pièce jointe